

Des actions immédiates tirées de la stratégie 2030

Le contexte incertain engage la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) à accélérer l'enclenchement d'actions issues de l'axe « services » de la Stratégie économique 2030 du Jura bernois en se focalisant désormais sur le moyen terme. Après avoir agi de manière urgente sur la problématique des liquidités, notamment via le chômage partiel et des actions ciblées concernant les apprentis, leurs formateurs et les postes de R&D, la CEP poursuit son engagement dans la crise grâce aux impulsions provenant de la stratégie économique 2030 du Jura bernois. Implication pour un programme de soutien avec appui financier dans le domaine de la numérisation des PME et institution d'un observatoire des savoir-faire capitaux pour la pérennité du tissu industriel comptent parmi les deux points retenus et déjà mis en discussion avec les partenaires. En parallèle, la CEP a dévoilé un ensemble de [28 mesures](#) préconisées dans le domaine tertiaire alimentant un processus stratégique qui poursuit son développement. « Les objectifs généraux sont de contribuer, à long terme, à l'identification des besoins en matière de prestations tertiaires, particulièrement ceux du domaine industriel, d'assurer l'accès à des services de pointe - notamment ceux qui existent à proximité - et de mettre en exergue les innovations du secteur tertiaire et de ses acteurs » résume Gilles Frôté, Président de la commission services de la CEP.

Mesures « services » de la stratégie économique 2030 du Jura bernois

28 mesures enrichissent la stratégie économique 2030 du Jura bernois dans la thématique « [services](#) » consacrée au secteur tertiaire. Elles complètent les axes « [organisation régionale et relations extérieures](#) », « [tourisme](#) », « [formation](#) », « [infrastructures, construction et artisanat](#) », « [identité, culture, ouverture et rayonnement](#) » déjà publiés selon la planification définie lors de la conception du processus. « En dépit d'une situation économique compliquée, la poursuite de ce travail de fond visant le long terme s'impose à la fois comme obligation morale et comme un cap à suivre qui favorise, de plus, la coordination des forces » commente Richard Vaucher, Président de la CEP.

Le domaine tertiaire étant hétérogène et diversifié, les réflexions menées s'appuient sur des orientations claires et des choix. Les mesures proposées dans la stratégie économique 2030 du Jura bernois en matière de services visent à identifier les besoins du tissu industriel et plus généralement de l'économie régionale, à assurer par différents moyens un accès à des services de pointe, à agir comme catalyseur en mettant en exergue un certain nombre d'innovations possibles et, finalement, à susciter l'amélioration des conditions cadres au travers de démarches réalistes. Développées dans le cadre de la commission services de la CEP, ces 28 actions ciblées reposent sur des constats accrédités par des représentants du domaine.

Dans un monde complexe contraignant à l'excellence, les acteurs économiques ont un besoin accru de conseils et de services pour être en mesure de se consacrer pleinement à leurs activités de base. Une forte imbrication résulte de cet ensemble de relations donnant accès à des compétences spécifiques et des savoir-faire précis. Dès lors, il convient d'une part de mettre en valeur les qualités, la vivacité et la compétence locales lorsqu'elles existent au sein

du Jura bernois et de passer par-dessus les frontières institutionnelles lorsque les besoins des acteurs économiques le requièrent. Un équilibre est ainsi nécessaire entre promotion des atouts régionaux et ouverture à l'agglomération bilingue de Bienne, à l'Arc jurassien dans son ensemble, au canton de Berne et à la Suisse romande. « Les 28 mesures compilées tissent un fil rouge pour l'ensemble des acteurs concernés par la problématique. Elles offrent une certaine cohérence dans les projets qui peuvent être appréhendés par les acteurs politiques, étatiques, mais également privés. C'est la portée exacte de la stratégie économique 2030 du Jura bernois dans cette phase descriptive » rappelle Patrick Linder, directeur de la CEP.

Des actions immédiates

Les perturbations de l'économie mondiale engendrées ou aggravées en début d'année par la propagation du Coronavirus COVID-19 ont projeté une lumière autre sur le travail d'analyse et l'élaboration de mesures appelées à déployer des effets dans le long terme. Le sérieux de la situation, l'incertitude générale et l'ampleur des effets engagent à une focalisation adaptée. Dans ce contexte, la CEP a décidé de prioriser la concrétisation des propositions et d'initier sans tarder des actions devant engendrer au plus vite des effets, les entreprises nécessitant un soutien de divers services et institutions, privés ou publics.

La CEP salue l'orientation récente favorable à un accès facilité au chômage partiel. Disposer rapidement d'indemnités dans le cadre de la réduction de l'horaire de travail (RHT) fait la différence pour de nombreuses PME suisses, le maintien des liquidités étant prioritaire. Des actions ont été menées récemment par la CEP avec succès pour l'application urgente de la motion 16.3884 – dans le but de préserver les apprentis et leur formations - et pour le maintien des capacités de recherche et développement (R&D) des PME industrielles. Une prise en charge du salaire des équipes de R&D dans le cadre d'une disposition extraordinaire propre à la situation s'impose comme une mesure phare permettant de soutenir l'innovation dans les entreprises.

Dans cette séquence aggravant une configuration conjoncturelle fragile, la CEP est de plus résolue à s'engager pour proposer la mise en place d'un programme de soutien à la numérisation des PME avec un possible appui financier. Partages de bonnes pratiques, mise en commun d'exemples d'intérêts, coaching de projet pour les PME, outils de financement directs sont les premiers éléments qui composent une approche pertinente à l'échelle cantonale.

Une observation des savoir-faire stratégiques et des menaces les concernant est demandée. Axée sur la notion dynamique de processus, devant répondre d'une gouvernance public-privé, cette mesure promet des effets vertueux focalisés sur l'écosystème interdépendant. Il incomberait à « l'observatoire » de formuler les critères des savoirs et compétences stratégiques pour l'ensemble de l'industrie en adoptant d'emblée une lecture bidirectionnelle en amont et en aval des chaînes de valeur (Exemple : un grand donneur d'ordre peut être grandement impacté par la disparition d'un fournisseur-clé). L'identification des acteurs en difficulté et détenant un savoir devant être préservé car d'intérêt collectif est une première mission envisageable. Elle devrait être complétée par l'examen des compétences demandées et par les problèmes engendrés du point de vue des clients par la disparition de ces savoirs. (offre-demande de compétences-clés) Les modalités d'organisation de l'observatoire des compétences stratégiques devront encore être précisées après avoir circonscrit ce premier domaine d'action prioritaire. Cette vision ne concerne à notre sens pas exclusivement le Jura

bernois, mais doit englober Bienne et le Seeland au moins. Une extension de la logique au territoire bernois nous paraît pertinente.

« La mise en œuvre de ces mesures est déjà lancée grâce à un dialogue de qualité avec l'administration cantonale, ouverte aux suggestions et réactive dans cette phase critique. Ces propositions, ambitieuses et à la résonance politique revendiquée, complètent les actions ad hoc déjà initiées au niveau du secteur secondaire. Par ailleurs, ces initiatives illustrent de manière concrète une mise en œuvre de quelques-uns des éléments mis à jour dans la stratégie économique 2030 du Jura bernois » précise Patrick Linder, directeur de la CEP.

Pour plus d'information :

Patrick Linder

Directeur



patrick.linder@cep.ch

+41/788198587

Z.I. Route de Sorvilier 21
CH-2735 Bévillard
Tél. +41 32 492 70 33